MAIRIE
DE
SAINT-BEAT-LEZ
31440 – HAUTE-GARONNE

Tél : 05.61.79.40.05
contact@st-beat-lez.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2025

Présents : Michèle ANDRE - Mickaël BOUCHE **-** Alain CAPDEVILLE - Anna CHANGEUX – Guy DREYER - Fidel RUBIO-MAZARIO - Guy MARTINEZ - André NOUGUES - Gérard ROUX.

Absents représentés : Chantal POISSON à Gérard ROUX - Charlotte PEREFARRES à Fidel RUBIO-MAZARIO - Ghislain FONDEVILLA à Alain CAPDEVILLE - Karine BRON à Anna CHANGEUX - Adeline MINATCHY à Guy MARTINEZ - Julien ARNAUNE à Michèle ANDRE

Absents :

Secrétaire de séance : Gérard ROUX

Début de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	VOTE
Approbation P.V.	• Mr Fondevilla par l'intermédiaire de Mr Martinez demande l'apport de modification. Il sera représenté au prochain conseil. Mr Capdeville conteste l'avoi reçu à sa boîte aux lettres	C 0 A 0 P 15
Poste de secrétariat intercommunal	• Mme le Maire propose la mise en place d'un service commun de secrétariat intercommunal avec la CCPHG pour 6 ans pour 28h par semaine en substitution du poste communal actuel pour un volume horaire équivalent. Ce volume horaire est contesté, les 25 heures sont mises au vote • Mr Martinez propose 20h au vote, Mme le Maire indique que cela sera insuffisant et mettra l'équipe en difficulté Cette mise en place sera applicable uniquement si le budget est validé.	C 09 A 00 P 06 C 06 A 00 P 09
Procuration au notaire pour signer acte de vente parcelle 298A n°850	Mme le Maire explique que concernant la régularisation de cette parcelle, ne sachant pas si à la date de signature elle peut être présente, il est préférable de prendre une délibération au cas où pour donner procuration au notaire	C 00 A 00 P 15
Tarif location chalet du Pont et garage	Il est proposé les tarifs suivants : Chalet : 250€/mois – eau comprise Garage : 55€/mois Garage de Lez, actuellement local technique du cantonnier : 120€/mois	C 00 A 00 P 15 C 02 A 00 P 12

<table>
<tr><td>Tarif location appartement Lez</td><td>Les locataires quittent le logement au 31 mai prochain.
Il faut procéder à sa location en mettant une annonce.
Le tarif actuel est de 480€/mois, il est proposé un tarif de 500€/mois. Il faudra selon l’état des lieux prévoir des petits travaux.</td><td>C 00
A 00
P 15</td></tr>
<tr><td>Taille et prix des emplacements du Cimetière de Saint-Béat</td><td>Mr Martinez informe qu’il n’y a pas assez de place, qu’il y a lieu de réorganiser. Suite à la commission qui a été créée, ils ont décidé de proposer :
14 tombes créées, la largeur adoptée sera de 2m
Prix des concessions : 350€ 2mètres de large pour une durée de 30 ans
280€ 1.50mètre de large pour une durée de 30 ans
Columbarium : il reste deux cases de 4 places, le tarif est de 500€ la case
Pour le nouveau columbarium, il sera fixé les tarifs en fonction du prix de construction et du nombre de places. Un règlement est en cours de rédaction.</td><td>C 0
A 0
P 15</td></tr>
<tr><td>Emplacement futur columbarium</td><td>Mr Martinez a présenté le projet d’implantation qui a été décidé en commission</td><td>C 0
A 0
P 15</td></tr>
<tr><td>Avant-propos du Maire</td><td>Madame le Maire informe le conseil qu’elle a eu cet après-midi Madame PORZIEMSKY en charge du contrôle de la légalité au téléphone. Elle met en garde le conseil qu’un nouveau vote négatif du budget aura des répercussions négatives sur la vie de la commune. En effet, la commune ne pourra verser les subventions aux associations. Ce qui peut mettre en péril certaines animations estivales, limitera les dépenses de fonctionnement à leur strict minimum et risquera de mettre en péril le projet du Pumptrack. De plus, certains travaux déjà engagés ne pourront être payés dans l’attente d’un budget exécutoire, ce qui mettra les artisans en difficulté. Chacun est appelé à voter en son âme et conscience.</td><td></td></tr>
<tr><td>Vote du CFU2024 - Commune</td><td>Le C.F.U. est le compte financier unifié, regroupement du compte de gestion et du compte administratif, certifié par le trésor public pour 2024.
Mme le maire sort pour ce vote.</td><td>C 0
A 0
P 13</td></tr>
<tr><td>Affectation des résultats</td><td>Résultat fonctionnement : 41788.67 €
Résultat investissement : -200300.01 €
Résultats antérieurs reportés : 341658.63 €
Affectation du Résultat au 1068 : 200300.01 €
Report Résultat 2024 au 002 : 183147.29 €</td><td>C 0
A 0
P 15</td></tr>
<tr><td>Vote du budget primitif 2025</td><td><table>
<tr><td></td><td>DEPENSES</td><td>RECETTES</td></tr>
<tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td>997574.29</td><td>997574.29</td></tr>
<tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>618556.16</td><td>618556.16</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>1616130.45</td><td>1616130.45</td></tr>
</table></td><td>C 9
A 0
P 6</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>DSP CAMPING
Approbation du C.F.U.</td><td>Le C.F.U. est le compte financier unifié, regroupement du compte de gestion et du compte administratif, certifié par le trésor public pour 2024.
Mme le maire sort pour ce vote</td><td>C 00
A 00
P 13</td></tr>
<tr><td>Affectation des résultats</td><td>Résultat fonctionnement : 2921.29 €
Résultat investissement : 804.33 €
Résultats antérieurs reportés : 0
Affectation du Résultat au 1068 : 0 €
Report Résultat 2024 au 002 : 2921.29 €</td><td>C 00
A 00
P 15</td></tr>
<tr><td>Vote du budget primitif 2025 - DSP</td><td><table>
<tr><td></td><td>DEPENSES</td><td>RECETTES</td></tr>
<tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td>6421.29</td><td>6421.29</td></tr>
<tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>7476.63</td><td>7476.63</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>13897.92</td><td>13897.92</td></tr>
</table></td><td>C 09
A 00
P 06</td></tr>
<tr><td></td><td>Questions diverses</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Monsieur Frisoni souhaite une mise à jour du site internet de la commune, à propos des procès-verbaux des conseils municipaux
Monsieur Frisoni fait part d’une remarque concernant le canal, il trouve qu’il y a trop d’eau et trop fort et que cela abime les berges. Mr Martinez répond qu’il s’en occupe.
Mr Nougues Yvon a dit qu’il existait un compte-rendu de 1988 sur le débit réservé du canal Taripé de 1400l/s à la prise d’Arlos</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Monsieur Cazeneuve intervient pour sa coupe de bois attribué le 28 août 2024, lot n°2. Cette coupe a été retirée car elle n’a pas été faite dans les délais impartis. Mr Martinez lui répond qu’il sera remboursé de cette coupe. Mr Cazeneuve déplore ne pas avoir été prévenu alors que Mr Capdeville et Mr Martinez possèdent ses coordonnées et rappelle qu’à défaut d’un règlement communal, c’est le code national qui s’applique avec un certain formalise à respecter</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Mr Oustrick nous fait part de son mécontentement sur le fait que le container est déposé devant son portail après vidage par les employés de la CCPHG. Mr Martinez se charge de faire les réclamations auprès de la responsable de la CCPHG.</td><td></td></tr>
</table>

Fin de séance à 21h50 heures.

Le secrétaire **Mme Le Maire**

Gérard ROUX Anna CHANGEUX